

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Sauf convention contraire expresse et constatée par écrit, toutes les ventes sont conclues aux clauses et conditions générales ci-après exprimées, lesquelles prévalent sur toutes autres dispositions éventuelles.

Par sa commande, le client confirme son acceptation entière et sans réserve des présentes conditions générales, sans pouvoir se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou de paiement, même si elles figurent dans sa confirmation de commande ou tout autre document.

Le client confirme par ailleurs avoir pris pleinement connaissance de notre charte « *Politique de protection des données à caractère personnel* » disponible sur notre site internet [www.mategro.com](http://www.mategro.com) et consentir à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel conformément à cette charte.

1. Les marchandises sont toujours livrées, chargées, et enlevées par camion ou bateau au départ de nos dépôts, de nos quais de chargement ou au départ de carrières. L'acheteur est libre d'assister à leur enlèvement mais en aucun cas, nous n'admettons de réclamation après l'expédition.
2. La prise de livraison de marchandises vaut agréation de celles-ci par l'acheteur. Toute réclamation éventuelle quant à la qualité desdites marchandises devra être formulée, sous peine de déchéance, par lettre motivée adressée par pli recommandé dans les 8 jours de la livraison, explicitant le vice ou défaut invoqué, et en tout état de cause, tous les risques relatifs aux fournitures sont transférés au client au fur et à mesure des livraisons.
3. Sont considérés comme cas de force majeure déchargeant notre société de tous dommages-intérêts et de toute responsabilité quelconque, les grèves et les lock-out, qu'ils soient totaux ou partiels, les accidents tels qu'incendie, bris de machines, crue des eaux, manque de matières premières et généralement toute réduction forcée de fabrication et de production survenant chez nos fournisseurs. Nous nous réservons seuls le droit soit de réduire le marché proportionnellement à la durée de ces cas de force majeure, soit de le prolonger d'une période égale à cette durée. Nous nous réservons également le droit d'arrêter ou de suspendre toute livraison en fonctions de ces événements.
4. En ce qui concerne les quantités livrées ou enlevées, seuls feront foi nos bons de pesage ou bons d'enlèvement et CMR pour les livraisons au départ de carrières et les connaissements en cas de livraison par bateau.
5. La TVA est toujours à charge de l'acheteur.
6. En cas de litige, seuls les Tribunaux de Liège sont compétents.
7. Sauf stipulations contraires, toutes nos factures sont payables à 30 jours de l'émission.
8. Nos factures sont payables à notre siège social. Toute facture impayée à son échéance sera majorée de plein droit et sans mise en demeure d'un intérêt de 10 % l'an, et, en outre, d'une indemnité forfaitaire au titre de clause pénale égale à 15 % du montant de la facture. Ils ne feront pas obstacle au droit du débiteur de bénéficier éventuellement de l'article 1244 du Code Civil.
9. En cas de non-paiement d'une facture à l'échéance convenue, nous serons autorisés à suspendre de plein droit et sans mise en demeure toute livraison.
10. Toute contestation sur facture doit être faite endéans la huitaine de la réception de la facture, sous peine d'être considérée comme nulle et non avenue.